**PREAMBULE**

D’Rhenan Classic’s est une randonnée cycliste comportant 6 circuits organisée par l’Union Cycliste 1920 de Vendenheim sous l’égide de la FFC, se déroulera le dimanche 12 septembre 2021 au départ de Vendenheim au sein de l’Eurométropole de Strasbourg en Alsace.

**RÈGLEMENT 2021**

**RANDONNÉE**

Article 1 : ACCEPTATION

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte sans réserve les clauses dans son intégralité et accepte les risques liés à la pratique du cyclisme.

L’Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s’appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par la publication d’une version révisée des présentes sur le site de l’Evènement. En cas de modification importante du Règlement, l’Organisateur s’efforcera prévenir l'inscrit par courrier électronique à l’adresse email renseignée sur le formulaire d'inscription.

Article 2 : COVID

Pour pouvoir participer à l’évènement, vous devrez présenter un Pass sanitaire valide ainsi qu’une carte d’identité afin d’accéder à la zone de restauration et de départ.

Pour cela, nous serons équipés de terminaux spécifiques pour contrôler uniquement que votre pass est valide. Nous vous remettrons un bracelet qui servira pour les ravitaillements et votre retour à la zone de ravitaillement.

Afin d’étaler les contrôles, un horaire de départ pour chaque circuit est mis en place.

Les ravitaillements ne seront que liquide afin de respecter le [protocole covid](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireevemenentssportsespacepublic.pdf).

Article 3 : L'ÉVÉNEMENT

La randonnée, organisée sous l’égide de la Fédération Française de Cyclisme, est une randonnée, c’est-à-dire non chronométrée, se déroulant sur route ouverte à la circulation routière, sur un parcours à allure libre, dans le strict respect du code de la route, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, en toute autonomie.

La trace GPX est donnée aux participants lors de leur enregistrement. En complément, un balisage est mis en place sur les grands changements de direction du parcours. Cependant, les participants aux circuits gravel et au circuit D’Bierwaij doivent exclusivement se fier au guidage transmis par leur GPS.

Circuits Route

D’Rhenan 25km –217m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

‘S Klène Kochersberg 47km – 450m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

D’Kochersberg 90km – 850m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

D’Bierwaij 150km – 2000m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

Circuits Gravel

‘S Klène Bürwaij 52km – 630m de dénivelé 75% de routes ou chemins gravillonnées

D’Bürwaij 90km – 1100m de dénivelé 70% de routes ou chemins gravillonnées

Article 4 : PARTICIPANT

La participation est ouverte à toutes et tous, sous réserve d'être âgé à la date de l’évènement au moins de :

* 8 ans pour D’Rhenan 25km
* 10 ans pour S’Klène Kochersberg 47km
* 12 ans pour ‘S Klène Bürwaij 52km
* 14ans pour D’Kochersberg 90km
* 16ans pour D’Bürwaij 90km et D’Bierwaij 150km

Il appartient au mineur de remettre, lors de l’inscription l’autorisation parentale et une copie recto verso de sa carte d’identité ainsi que celle du responsable légal signataire de l’autorisation parentale proposée par l’organisateur sur le site de l’épreuve. En cas de pièce manquante ou incomplète, le mineur inscrit ne pourra prendre le départ.

L’organisateur attire l’attention du participant sur le fait que ce dernier doit fournir des efforts et une vigilance sur toute la distance du parcours. Le participant garantit donc jouir d’un bon état de santé général et reconnait les risques inhérents à sa participation à l’évènement.

Conformément au Code du Sport, l’inscription à la randonnée n’exige ni certificat médical ni licence sportive. Toutefois, à titre préventif, l’obtention d’un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du cyclisme est fortement recommandée.

Article 5 : INSCRIPTION

L'inscription à l'événement se fait uniquement via la procédure d'inscription en ligne à partir du site [www.sporkrono.fr](http://www.sporkrono.fr) jusqu’au samedi 11 septembre 12h.

Les tarifs sont présentés sur le site internet de l'épreuve, 7€ pour les non licenciés et 5€ pour les licenciés FFC FFV, FSGT ou FFTRI sur les circuits sur route.

Pour les circuits gravel, le tarif est de 12€ pour les non licenciés et 8€ pour les licenciés FFC, FFV, FSGT et FFTRI.

S'agissant d'un contrat de vente à distance pour une activité de loisir à date déterminée, le droit de rétractation ne s'exerce pas pour l'inscription à D’Rhenan Classic’s (L121-19, L121-17 et L121-21-8 du code de la consommation). L'inscription est personnelle et irrévocable, ferme et définitive. Les droits d’inscription restent acquis à l’organisation quoi qu’il advienne.

Article 6 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Conformément à la règlementation de la FFC, le cycliste doit obligatoirement porter un casque à coque rigide durant toute la durée de l'événement.

Chaque participant doit se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage. Il dispose également d'un équipement matériel de secours minimal (matériel pour réparer une crevaison au minimum).

Article 7 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l’environnement, la propreté des sites traversés et l’image du cyclisme, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques ...) sur le parcours.

Article 8 : SECURITE

Le participant effectue le parcours en suivant la trace GPX via son GPS.

Le participant ne bénéficie d’aucune priorité de passage. Il se doit :

- D’appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,

- De respecter les consignes verbales et écrites de l’organisateur,

- D’exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l’intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

Evitez de faire des groupes de plus de 20 personnes.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Des secouristes sont postés à Gougenheim et à l’arrivée, site d’accueil de l’événement.

Article 9 : ASSISTANCE

Le participant doit assurer sa propre assistance mécanique. Il roule en toute autonomie.

Article 10 : HEURE DE DÉPART

La plage horaire de départ est mentionnée ci-dessous.

Circuits Route

D’Rhenan 25km –217m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

Départ conseillé : 9h30-11h  
Départ Vintage : 10h30

‘S Klène Kochersberg 47km – 450m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

Départ conseillé de 9h30 à 11h

D’Kochersberg 90km – 850m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

Départ conseillé de 8h30-9h30

D’Bierwaij 150km – 2000m de dénivelé 100% sur route ouverte à la circulation

Départ conseillé de 7h30-8h30

Circuits Gravel

‘S Klène Bürwaij 52km – 630m de dénivelé 75% de routes ou chemins gravillonnées

Départ conseillé de 8h30-9h30

D’Bürwaij 90km – 1100m de dénivelé 70% de routes ou chemins gravillonnées

Départ de 7h30-8h30

Au départ, les groupes constitués ne dépassent pas 20 cyclistes. Cette limite est auto gérée par les participants.

Article 11 : ASSURANCES

**Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Ce contrat ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'événement, pour les participants régulièrement inscrits.

**Dommages corporels, assurance individuelle accident :**

Conformément aux dispositions de l’article L321- 4 du Code du Sport, l’organisation insiste sur l’intérêt que présente la souscription d’un contrat d’assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu’ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d’épreuve.

Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident auprès de l’assureur de leur choix.

**Dommage et responsabilité matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol ou de prise en charge par l'organisateur. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs ou pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte, y compris au parking à vélo. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

**Assurance obligatoire** : Le mineur doit être assuré en responsabilité civile/individuelle accident

Article 12 : DROIT A L'IMAGE

Tout participant à D’Rhenan Classic’s autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit ou ayants cause tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Article 13 : CNIL

L’organisateur s’engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l’événement, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour assurer le parfait traitement de leur participation à l’épreuve et pour personnaliser la communication.

Article 14 : RESPONSABILITE

En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Tout inscrit rétrocédant son bracelet à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.

Article 15 : MODIFICATION DES PARCOURS - ANNULATION DE L'EPREUVE

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

L'organisation se réserve le droit d’annuler la manifestation partiellement ou totalement en cas de force majeure ou de toute autre circonstance sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité. A ce titre, les inscrits renoncent d'ores et déjà à toute réclamation quelle qu'elle soit. Aucune inscription ne sera reportée sur une édition ultérieure. L'organisation est déchargée de tout recours des engagés.

Article 16 : DIVERS

Le présent règlement est rédigé en langue française considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Pour tout cas non prévu ci-dessus, il sera fait référence aux règlements généraux de la FFC en vigueur au jour de l'épreuve.

Article 17 : Ravitaillements

Les points de ravitaillements auront exclusivement de l’eau et du sirop en raison des protocoles covid.

D’Bierwaij (150km)

* Cosswiller ravitaillement 40ème km de 8h à 10h30
* Geiswiller ravitaillement 91ème km de 9h à 12h30
* Uberach ravitaillement 110ème km de 10h à 13h30

D’Kochersberg, D’Burwaij

* Gougenheim de 8h à 12h
* Handschuheim de 9h30 à 12h